

Laval, le 9 novembre 2000

BAPE

A l'attention de madame Anne-Lyne Boutin

575, rue Saint-Amable

Bureau 2.10

Québec, (Québec)

G1R 6A6

**OBJET :           Projet de ligne à 315 KV Brulé-Vignan  
                  Modifications apportée au tracé retenue pour le secteur des lacs à la Loutre et Maillé**

---

Mesdames, Monsieur les commissaires,

En vertu du document présenté en septembre 2000 par Hydro-Québec intitulé « Boucle outaouaise Ligne à 315KV Grand-Brulé-Vignan, complément du rapport d'avant-projet » le choix d'Hydro-Québec au paragraphe 1.6 de la page 14 modifie le tracé pour le placer à moins de 300 mètres de notre propriété située le long du Chemin du Lac Martin à Huberdeau.

Nous avons l'intention de construire une maison sur nos terres mais la proximité de cette ligne électrique et les champs magnétiques qui l'accompagnent nous inquiètent au plus haut point. De plus, l'épandage de phytocides malgré les affirmations contraires ne fait qu'augmenter nos inquiétudes.

Mais le projet principal demeure la nécessité de construire cette ligne. Nous croyons qu'elle servira uniquement à vendre du courant électrique à nos voisins de l'Ontario. Ceux-ci en auront grandement besoin lorsqu'ils fermeront leurs centrales nucléaires pour les rendre sécuritaires. Si c'est le cas, il existe des tracés plus courts pour accomplir cette jonction avec le réseau ontarien.

En conséquence, nous vous demandons de retourner Hydro-Québec à sa planche à dessin afin de soumettre un projet plus court et plus réaliste dénué de la fausse auréole de garantir l'alimentation en électricité des québécois.

Veuillez recevoir, Mesdames, Monsieur les commissaires du BAPE, nos salutations les plus distinguées.

Ronald Lapierre